



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lille, le **22 DEC. 2023**

Monsieur le maire,

Votre commune a été durement touchée par les violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023. Ces violences, d'une rare intensité, ont entraîné de nombreux dégâts, sur le bâti public et privé, et provoqué la destruction par incendie du centre social de la Mousserie.

Aujourd'hui inutilisable, cet équipement collectif est pourtant indispensable aux habitants du quartier de la Mousserie et de votre commune. Il est donc urgent d'œuvrer à sa reconstruction pour garantir à la population de Wattlelos, et en priorité aux jeunes, l'accompagnement et l'animation dont ils ont besoin.

Vous m'avez d'ores et déjà présenté le projet d'une reconstruction du centre social en lieu et place du bâtiment incendié. Compte tenu de l'état général des lieux, une destruction complète s'imposerait, suivie d'une nouvelle construction. Vous avez également évoqué la possibilité d'une structure neuve sur un terrain nu, rue des Patriotes, pour un budget de 4,4 millions d'euros.

Au regard de l'urgence de la situation pour les habitants du quartier, ces solutions ne sont pas satisfaisantes.

Afin de répondre rapidement aux besoins des usagers, l'aménagement d'un bâtiment déjà existant permettrait un gain de temps non négligeable ainsi que d'importantes économies. À plus forte raison, ainsi que j'ai pu vous l'indiquer dans mon courrier du 29 octobre, le centre étant la propriété de l'association des centres sociaux, et non un bien de la collectivité, il n'est pas éligible au fonds dédié destiné à financer les travaux nécessaires à la réfection et à la reconstruction des bâtiments et équipements publics endommagés lors des violences urbaines.

Au nombre des projets envisagés de relocalisation du centre social, vous avez donc étudié la possibilité de réhabiliter un bâtiment existant, une ancienne supérette fermée depuis plusieurs années sise rue Corneille et appartenant à des entrepreneurs privés, pour un coût plus mesuré.

11 000 habitants bénéficient de l'activité et des services du centre social de la Mousserie, situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Au regard de l'urgence, et de l'absence de solution alternative, j'estime que les critères pour la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique, préalable à une expropriation au profit de la commune, sont réunis.

Dominique Baert
Maire de Wattlelos
Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109
59393 Wattlelos

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdfi

Je vous demande dès lors de solliciter, par délibération de votre conseil municipal, une procédure de déclaration d'utilité publique visant à la réhabilitation de l'ancienne supérette de la rue Corneille en centre social.

À cet effet, je vous saurai gré de me présenter un dossier constitué des pièces mentionnées à l'article R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce dernier devra notamment comporter une notice explicative qui indiquera, conformément aux dispositions de l'article R.112-6 de ce code, l'objet de l'opération et les raisons pour lesquelles, parmi les partis envisagés, le projet soumis à l'enquête publique a été retenu. Cette présentation de l'ensemble des alternatives ci-avant évoquées est indispensable et permettra de renforcer la justification de l'utilité publique, notamment en cas de contentieux.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de ce dossier.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.


Georges-François Leclerc